



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 6 décembre 2023, laquelle se tiendra immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge débutant à 19 h, à la salle Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

(Numéro 2023-40073)

Nature et effets : La demande vise à permettre l'aménagement d'un service professionnel accessoire à l'habitation à l'intérieur d'un bâtiment secondaire, alors que la réglementation en vigueur ne le permet pas.

Localisation : Cadastre : 5 994 808
1765, chemin du Petit-Gard
Matricule : 2449-26-6858

(Numéro 2023-40076)

Nature et effets : La demande vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 6 mètres de la marge avant, alors que la réglementation en vigueur exige une marge de 15 mètres au Parc linéaire le P'tit Train du Nord.

Localisation : Cadastres : 6 140 589
Terrain vacant, rue Landry
Matricule : 2844-29-5078

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 15^e JOUR DE NOVEMBRE 2023

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe par intérim